

# Contrat de Bassin du Fier et du Lac d'Annecy

## Synthèse de l'avant-projet

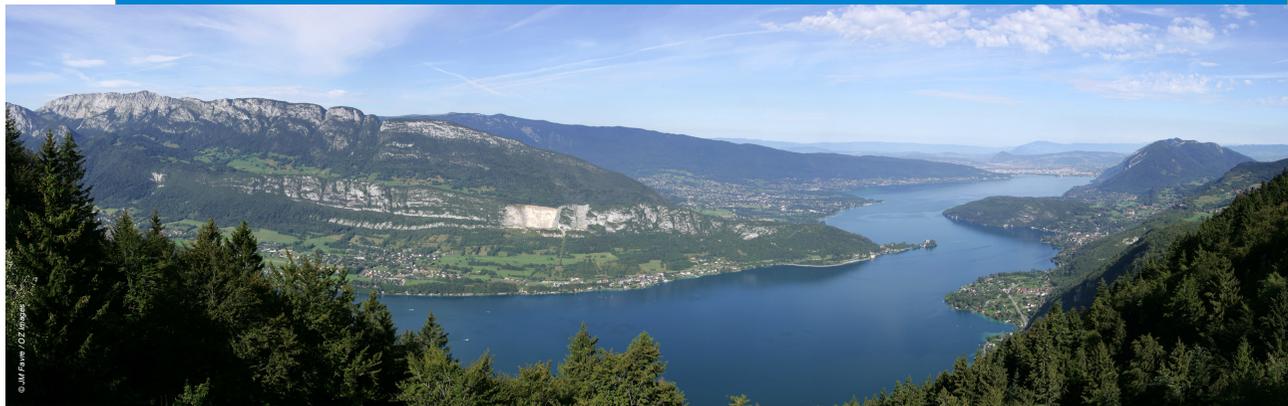
Août 2016

Les partenaires :



AUVERGNE – Rhône-Alpes\*

\* Signature provisoire : le nom de la Région sera fixé par décret en Conseil d'Etat avant le 1er octobre 2016, après avis du Conseil Régional

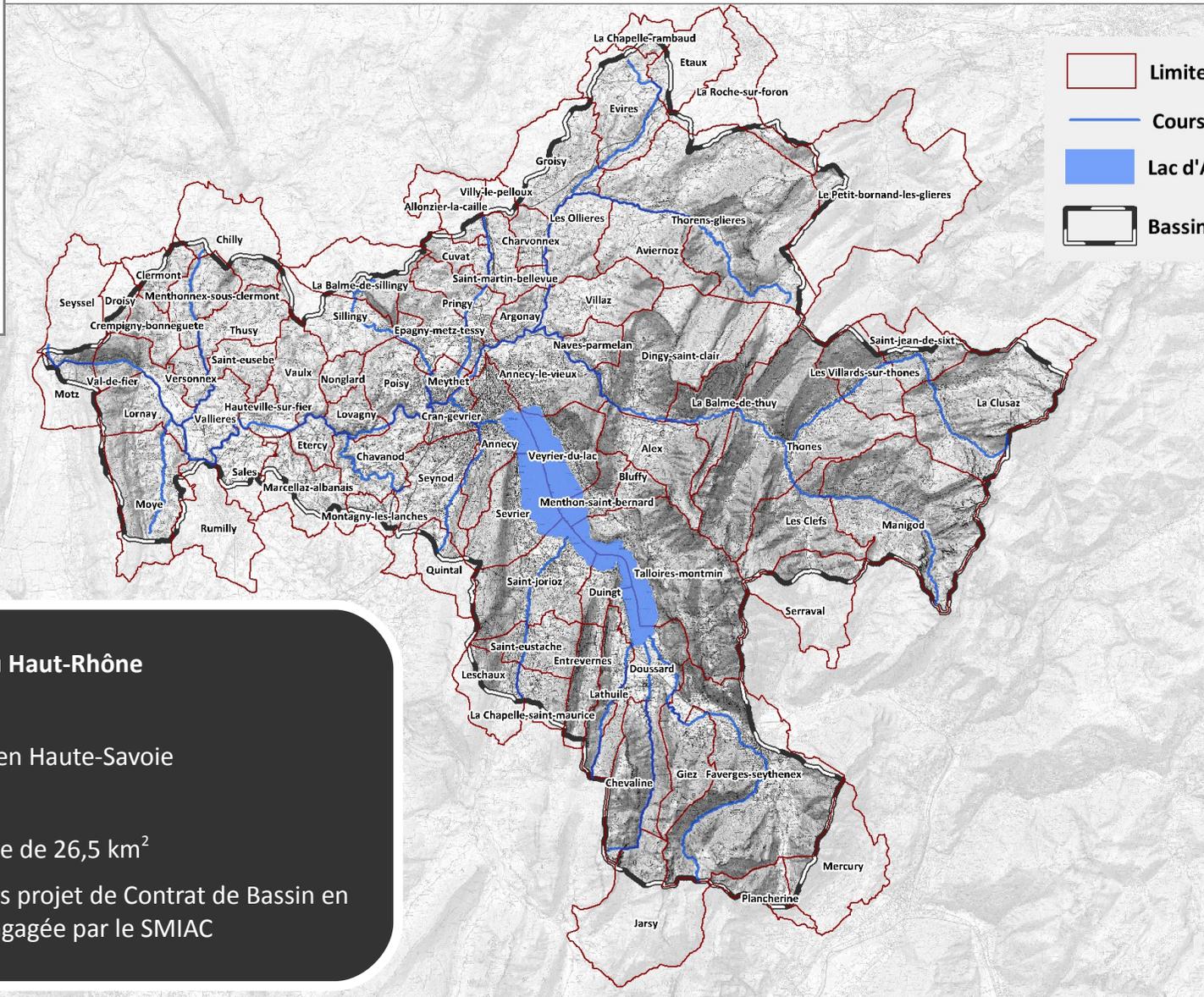
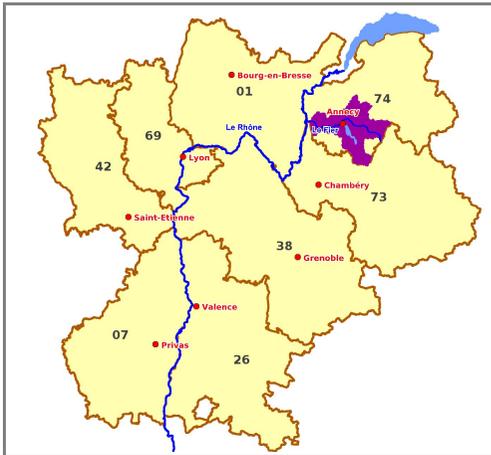


# Sommaire

<b>Le périmètre.....</b>	<b>3</b>
<b>L'état des lieux.....</b>	<b>5</b>
<b>L'état des masses d'eau en 2015.....</b>	<b>5</b>
<b>Le diagnostic issu des données locales.....</b>	<b>6</b>
<b>Les motivations.....</b>	<b>10</b>
<b>Les objectifs à atteindre.....</b>	<b>11</b>
<b>La stratégie du Contrat de Bassin.....</b>	<b>13</b>
<b>La gouvernance.....</b>	<b>19</b>

# Le périmètre

## Le bassin versant Fier & Lac et les communes concernées



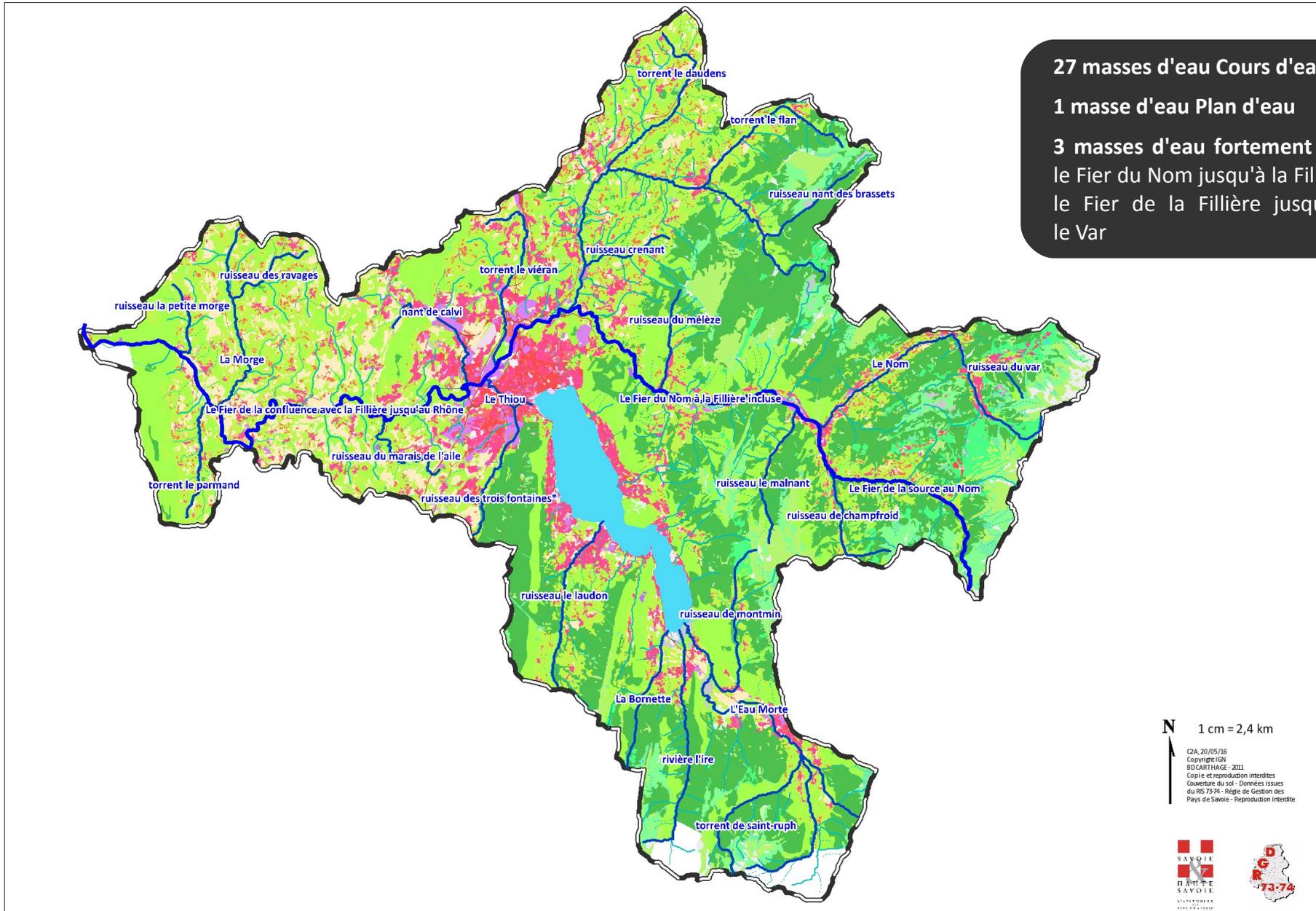
- Limites communales
- Cours d'eau principaux
- Lac d'Annecy
- Bassin versant Fier & Lac

**Le Fier, affluent rive gauche du Haut-Rhône**  
**Un bassin versant de 950 km<sup>2</sup>**  
**82 communes** principalement en Haute-Savoie  
**700 km de cours d'eau**  
**Le lac d'Annecy** d'une superficie de 26,5 km<sup>2</sup>  
**Le Chéran, affluent du Fier, hors projet de Contrat de Bassin** en raison de la dynamique déjà engagée par le SMIAc

N 1 cm = 2,7 km  
C2A, 20/05/16  
Copyright IGN  
BD CARTO - Conversion n°10001  
- Mise à jour 2011  
SCAN25 - Conversion n°10001  
- Mise à jour 2012  
Copie et reproduction interdites



## Les masses d'eau et l'occupation du sol du bassin versant



# L'état des lieux

## L'état des masses d'eau en 2015

Code	Masses d'eau superficielles	État écologique	État chimique	Bon état
FRDL66	Lac d'Annecy	Bon	Bon	😊
FRDR10024	Ruisseau de Champfroid	Bon	Bon	😊
FRDR10025	Ruisseau le Malnant	Bon	Bon	😊
FRDR10038	Ruisseau des Ravages	Bon	Bon	😊
FRDR10093	Torrent le Viéran	Médiocre	Bon	😞
FRDR10114	Torrent le Flan	Bon	Bon	😊
FRDR10404	Ruisseau du Marais de l'Aile	Moyen	Bon	😞
FRDR10678	Torrent le Parmand	Bon	Bon	😊
FRDR10708	Rivière l'Ire	Bon	Bon	😊
FRDR10745	Ruisseau le Laudon	Bon	Bon	😊
FRDR10750	Ruisseau de Montmin	Bon	Bon	😊
FRDR11290	Ruisseau La Petite Morge	Bon	Bon	😊
FRDR11356	Torrent de Saint-Ruph	Très bon	Bon	😊
FRDR11591	Nant de Calvi	Moyen	Bon	😞
FRDR11598	Ruisseau de la Bornette	Bon	Bon	😊
FRDR11607	Torrent le Daudens	Bon	Bon	😊
FRDR11612	Ruisseau Crenant	Bon	Bon	😊

Code	Masses d'eau superficielles	État écologique	État chimique	Bon état
FRDR11658	Ruisseau Nant des Brassets	Très bon	Bon	😊
FRDR11823	Ruisseau du Mélèze	Bon	Bon	😊
FRDR11875	Ruisseau du Var	Moyen	Bon	😞
FRDR11928	Ruisseau des Trois Fontaines	Médiocre	Mauvais avec ubiquistes	😞
FRDR530	Le Fier de la confluence avec la Fillière jusqu'au Rhône	Moyen	Bon	😞
FRDR531	La Morge	Moyen	Bon	😞
FRDR535	L'Eau Morte	Bon	Bon	😊
FRDR536	Le Thiou	Bon	Mauvais avec ubiquistes	😞
FRDR537	Le Fier du Nom à la Fillière incluse	Bon	Bon	😊
FRDR539a	Le Fier de la source au Nom	Bon	Bon	😊
FRDR539b	Le Nom	Bon	Bon	😊

Code	Masses d'eau souterraines	État quantitatif	État chimique	Bon état
FRDG112	Calcaires et marnes du massif des Bornes et des Aravis	Bon	Bon	😊
FRDG144	Calcaires et marnes du massif des Bauges	Bon	Bon	😊
FRDG511	Formations variées de l'avant-pays savoyard dans le BV du Rhône	Bon	Bon	😊

# Le diagnostic issu des données locales

## La richesse du patrimoine lié à l'eau

### Des cours d'eau d'intérêt patrimonial en terme d'habitats et d'espèces

- 8 cours d'eau bénéficient d'une très bonne qualité hydromorphologique : le Fier amont, le Langogne aval, le Viéran médian, le ruisseau du Marais de l'Aile amont, la Fillière amont, le Flan aval, l'Eau Morte dans les marais
- 4 populations de truites de souche autochtone (méditerranéenne)
- Présence du blageon, espèce d'intérêt communautaire
- 14 populations d'écrevisses à pattes blanches
- 60% du réseau hydrographique identifiés réservoirs biologiques

### Un vaste écosystème remarquable formé par le lac d'Annecy et ses annexes

- Ses caractéristiques chimiques et biologiques et sa transparence en font un lac de très bonne qualité
- 10,5 ha de roselières aquatiques à fort intérêt écologique, en forte régression jusque dans les années 1980
- En étroite relation avec ses tributaires et milieux connexes
- Bénéficie de plusieurs zonages d'inventaire et de protection

### Un réseau de 600 zones humides recensées sur le bassin versant

- 60% subissent des perturbations, 27% des altérations hydrauliques
- 16% des zones humides étaient en 2014 insuffisamment protégées dans les documents d'urbanisme
- 3/4 des zones humides jouent un rôle important dans la protection de la ressource et la régulation des écoulements
- Près de la moitié présentent un intérêt pour la biodiversité
- 10% des zones humides font l'objet d'une démarche de gestion (Natura 2000, APPB, ENS, plan de gestion...)

### Tous ces milieux constituant une trame verte et bleue d'importance régionale

- L'agglomération annécienne et l'Albanais, secteur prioritaire d'intervention dans le SRCE afin de remettre en état les continuités écologiques ; le territoire du Bout du Lac, territoire de vigilance vis-à-vis de la préservation et de la reconquête des continuités écologiques

### Les principaux réservoirs de biodiversité bénéficiant de démarches de protection ou d'inventaire

## La qualité physique et écologique des milieux aquatiques

### **Le fonctionnement morphodynamique et sédimentaire des cours d'eau profondément altéré par les extractions de matériaux et l'aménagement des fonds de vallées**

- Des extractions massives de matériaux et l'aménagement des espaces alluviaux à l'origine de profondes altérations hydromorphologiques et sédimentaires : incision, modification de la morphologie des cours d'eau, abaissement de la nappe...
- Quelques secteurs offrent encore des zones de divagation relativement fonctionnelles mais perturbées : le Fier, la Fillière, le ruisseau du Marais de l'Aile, le Langogne, l'Eau Morte et l'Ire

### **Certains cours d'eau impactés par une faible hydrologie dont les origines restent à déterminer**

- Une cinquantaine de tronçons subit des étiages marqués voire des assecs, limitant parfois leur bon état
- Le débit réservé réglementaire (le 1/10ème du module) globalement respecté, des incertitudes sur 5 ouvrages

### **Le niveau du lac stabilisé afin d'en réguler les variations**

- Le niveau du lac régulé depuis 1874 afin de faciliter les usages sur le lac et l'utilisation de l'eau dans son émissaire le Thiou
- Le marnage du lac maintenu artificiellement à 11 cm, évalué à 50 cm en écoulement libre
- La stabilisation du niveau du lac à l'origine d'une diminution du nombre de crues importantes, d'une diminution des étiages sévères, du rehaussement du niveau du lac de 20 cm, de la réduction du marnage et fortement susceptible d'impacter les communautés biologiques

### **Des habitats aquatiques et terrestres en relatif bon état mais altérés par les obstacles à la continuité biologique et l'artificialisation des milieux**

- La qualité des habitats aquatiques altérée sur 310 km de cours d'eau
- L'altération des berges du lac, facteur de risque de non atteinte des objectifs environnementaux : 85% des berges artificialisées
- La continuité biologique, l'un des principaux facteurs déclassant : 2/3 des ouvrages difficilement franchissables voire totalement infranchissables
- 35% de la ripisylve en état moyen voire mauvais
- Des milieux aquatiques globalement préservés de la colonisation par les plantes exotiques envahissantes

### **Un peuplement piscicole caractérisé par un enjeu salmonicole sur le bassin du Fier à l'amont de l'agglomération annécienne et sur le bassin du lac**

- La truite, espèce emblématique des cours d'eau du bassin versant, caractérisé sur le bassin amont du Fier et l'Ire par la présence de la souche autochtone (méditerranéenne) et sur les affluents du lac par la présence de sa forme lacustre
- Les cyprinidés rhéophiles, famille dominante sur le Fier aval en raison de la succession de barrages et de l'influence du lac d'Annecy à l'amont et du Rhône à l'aval
- Le lac d'Annecy accueille 19 espèces, dont le corégone, l'omble chevalier et la truite lacustre
- Un manque de connaissances sur la fonctionnalité des peuplements piscicole du Fier et de ses affluents

## La qualité des eaux superficielles et les pressions polluantes

### Un réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles concentré sur le bassin du Fier

### Une qualité des cours d'eau globalement satisfaisante, des « points noirs » situés principalement dans l'agglomération annécienne

- Des points noirs sur le Fier médian et ses affluents urbains ainsi que sur le Nom, la Morge et le Laudon
- Les paramètres déclassant sont les nutriments, la thermie et plusieurs micropolluants (métaux, HAP, solvants...)

### Le lac d'Annecy en bon état général, les micropolluants sous surveillance

- Les indicateurs physico-chimiques et biologiques confirment le bon état écologique du lac
- La présence de plusieurs micropolluants à des faibles concentrations, l'état chimique du lac jugé bon

### Les pressions domestiques, industrielles, urbaines et agricoles

- Le traitement des rejets domestiques globalement satisfaisant mais encore quelques points noirs (UDEP du Nom, de Sâles) et des pollutions d'origine probablement domestique sur quelques cours d'eau
- Des pressions polluantes d'origine industrielle sur plusieurs cours d'eau de l'agglomération annécienne, en particulier l'Isernon et l'Herbe
- Les eaux pluviales urbaines majoritairement rejetées sans traitement au milieu naturel ; le ruissellement urbain dans l'agglomération annécienne, contributeur important des charges organiques et particulières et des micropolluants dans le Fier et ses affluents et le nord du lac
- La majeure partie des effluents agricoles traitée, mais des pressions polluantes d'origine agricole localement impactantes subsistent
- Une majorité d'herbicides retrouvée localement dans les eaux superficielles et souterraines est utilisée en zone non agricole ; un besoin d'accompagnement des utilisateurs non agricoles

## Des cours d'eau torrentiels facteurs de risques

### Les risques de submersion et d'érosion concentrés localement sur le Fier, le Nom, le Laudon et l'Eau Morte

- Les plus importantes zones à risque font l'objet de travaux en cours ou en projet sous maîtrise d'ouvrage des collectivités
- L'activité morphodynamique des cours d'eau, l'aménagement des espaces alluviaux, des ouvrages limitant en crue à l'origine des risques

### Le Bout du Lac caractérisé par la présence d'ouvrages de protection

- 16 km de digues et merlons recensés, dont 50% sur les affluents du Bout du Lac ; plus de la moitié sont dans un état moyen à mauvais
- Les plus forts niveaux de vulnérabilité en cas de rupture ou submersion situés sur le Bout du Lac

### De l'affichage des risques à la gestion de la crise

- Toutes les communes disposent d'un document de connaissance et d'affichage des risques : 40% d'un PPR, 60% d'une carte d'aléa
- 50% des communes ont établi ou allaient établir court terme un PCS ; 7 communes PPRisées n'en disposent pas

### Le territoire à risque d'inondation important d'Annecy au cœur d'une stratégie locale

- L'agglomération annécienne, la rive gauche du lac et le Bout du Lac identifiés *territoire à risque d'inondation important* (TRI)
- Une stratégie locale de gestion du risque d'inondation à mettre en œuvre sur le bassin versant et qui devra prioritairement viser l'amélioration de la connaissance des aléas et des risques, l'amélioration de la résilience des secteurs exposés et l'organisation de la gouvernance

## Les ressources et les besoins en eau

### **La production d'eau potable, de loin le premier usage des ressources en eau du bassin versant**

- 80% des volumes prélevés sur le bassin versant sont destinés à l'alimentation en eau potable
- 16% des prélèvements pour les besoins industriels ; la quasi-totalité dans le lac et le Thiou, une partie est restituée au milieu avec un décalage spatial et temporel
- L'abreuvement du bétail représenterait 3% des besoins en eau sans qu'il soit possible de déterminer la part des prélèvements directs ; l'irrigation est très peu développée sur le bassin versant (0,3% des prélèvements)
- Deux stations de ski produisent de la neige de culture grâce à 5 retenues alimentées par deux petits affluents du Fier amont et du Nom et le trop-plein d'un captage AEP ; la grande partie de l'eau est restituée au milieu avec un décalage dans le temps et dans l'espace
- Les 5 centrales hydroélectriques du Fier constituent un usage à part entière : la totalité de l'eau turbinée est restituée avec un décalage dans le temps et/ou dans l'espace

### **Le lac, la principale ressource exploitée, et localement des cours d'eau en tension quantitative**

- 2/3 des besoins en eau sont fournis par le bassin du lac, la principale ressource étant le lac lui-même (60%) ; le Fier médian concentre 15% des prélèvements
- La ressource en eau à l'étiage affectée par les prélèvements sur le Nom et la Bornette

### **Des problèmes quantitatifs (et plus ponctuellement qualitatifs) pour l'approvisionnement en eau de certaines collectivités**

- Le Fier aval et les têtes de bassins versants concernés par des difficultés d'approvisionnement
- Les alluvions du Rhône dans la plaine de Chautagne, aquifère stratégique à étudier afin d'alimenter les territoires en déficit, en particulier le Fier aval

### **Le cas particulier des transferts d'eau entre bassins versants**

- Des transferts d'eau à l'intérieur du bassin versant (Fillière>Fier, Laudon>Fier...) et avec les bassins versants voisins (Laudon>Chéran, Eau Morte>Chaise, Fier>Usses, Nom>Borne...) en lien avec les interconnexions des réseaux d'eau potable et la collecte des eaux usées

# Les motivations



## Un dispositif envisagé en deux temps :

- 1- Engagement sur les actions « mûres » et les études complémentaires (3 ans)
- 2- Avenant portant sur les actions définies dans le cadre des études complémentaires (4 ans)

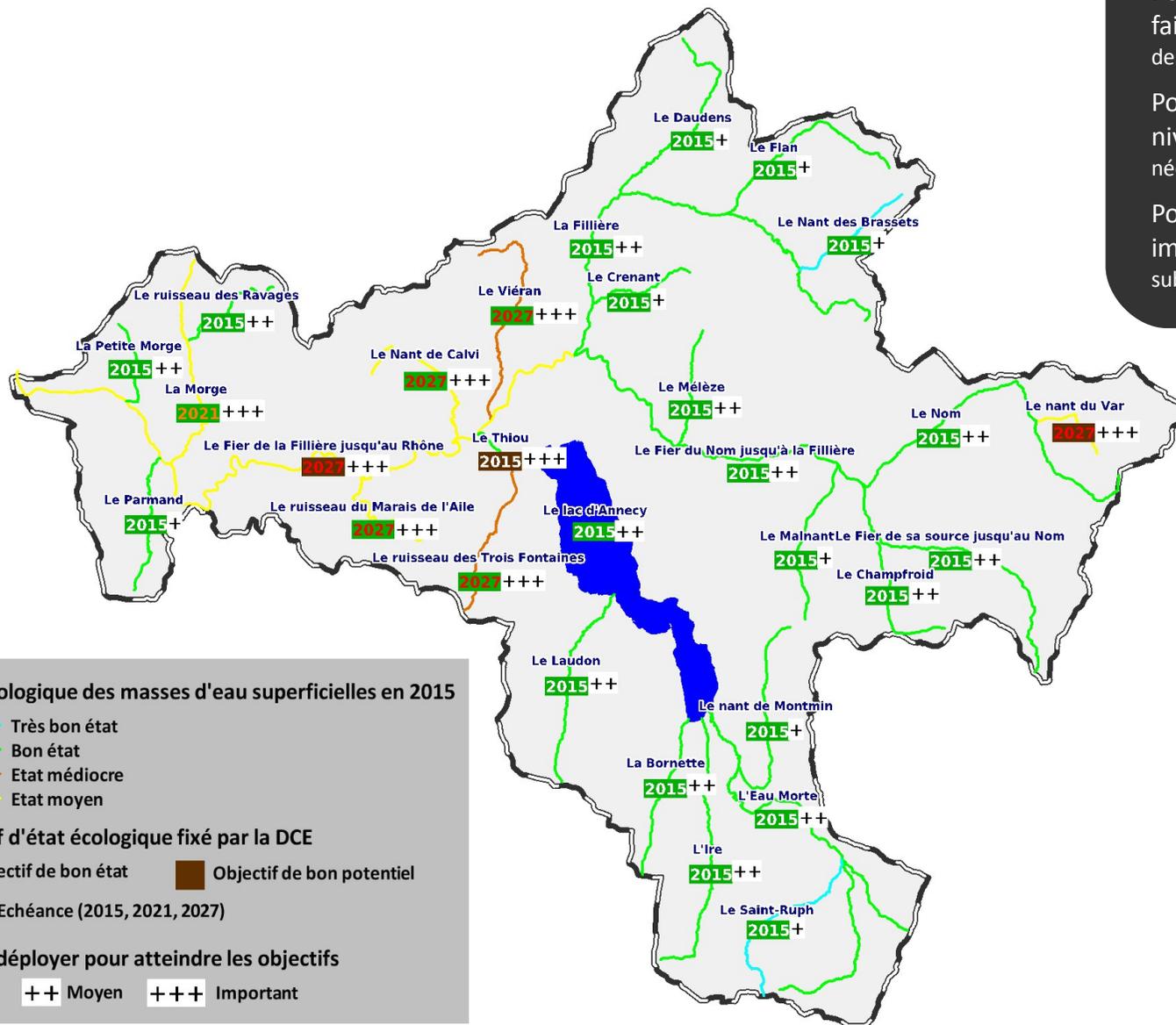
# Les objectifs à atteindre

## Le bon état écologique et la marche à gravir

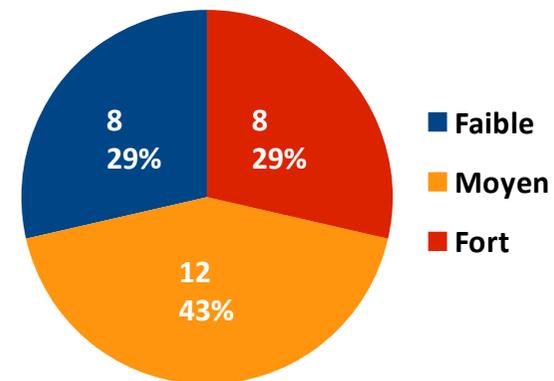
Pour 8 masses d'eau, les efforts à déployer sont faibles : elles ont atteint le bon état en 2015 et ne subissent pas de pressions de nature à remettre en cause leur bon état

Pour 12 masses d'eau, les efforts à déployer sont d'un niveau moyen : elles ont atteint en 2015 le bon état qui nécessite d'être consolidée via des actions à mettre en œuvre

Pour 8 masses d'eau, les efforts à déployer sont importants : elles n'ont pas atteint le bon état en 2015 et subissent des pressions qui nécessitent des actions d'envergure



Les efforts à déployer par masses d'eau



N 1 cm = 2,4 km  
 CA, 18/07/16  
 Copyright IGN  
 BD CARTHAGE - 2011  
 BD CARTO - Conventio n°10001  
 - Mise à jour 2011  
 SCAN25 - Conventio n°10001  
 - Mise à jour 2012  
 Copie et reproduction interdites



**Les mesures identifiées dans le Programme de mesures sur les masses d'eau superficielles et souterraines du bassin versant Fier & Lac**

Fier et Lac d'Annecy - HR_06_05	
Mesures pour atteindre les objectifs de bon état	
<b>Pression à traiter : Altération de la continuité</b>	
MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)
MIA0703	Mener d'autres actions diverses pour la biodiversité
<b>Pression à traiter : Altération de la morphologie</b>	
MIA0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques
MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
MIA0203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes
MIA0204	Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau
MIA0402	Mettre en oeuvre des opérations d'entretien ou de restauration écologique d'un plan d'eau
MIA0601	Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide
MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide
<b>Pression à traiter : autres pressions</b>	
MIA0701	Gérer les usages et la fréquentation sur un site naturel
MIA0703	Mener d'autres actions diverses pour la biodiversité
<b>Pression à traiter : Pollution ponctuelle par les substances (hors pesticides)</b>	
ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement
IND0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'industrie et de l'artisanat
IND0201	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)
IND0301	Mettre en place une technologie propre visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)
IND0901	Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur
<b>Pression à traiter : Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances</b>	
IND0202	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant à réduire principalement les pollutions hors substances dangereuses
<b>Pression à traiter : Prélèvements</b>	
RES0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau

**Formations variées de l'Avant-Pays savoyard dans BV du Rhône - FRDG511**

Mesures spécifiques du registre des zones protégées

**Directive concernée : Protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole**

AGR0201 Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion dans le cadre de la Directive nitrates

AGR0301 Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive nitrates

AGR0803 Réduire la pression azotée liée aux élevages dans le cadre de la Directive nitrates

**Directive concernée : Qualité des eaux destinée à la consommation humaine**

AGR0302 Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, au-delà des exigences de la Directive nitrates

AGR0401 Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)

AGR0503 Elaborer un plan d'action sur une seule AAC

AGR0801 Réduire les pollutions ponctuelles par les fertilisants au-delà des exigences de la Directive nitrates

**Calcaires et marnes du massif des Bauges - FRDG144**

Mesures pour atteindre les objectifs de bon état

**Pression à traiter : Prélèvements**

RES0101 Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau

# La stratégie du Contrat de Bassin

## Volet Milieux aquatiques et risques naturels

### Enjeux :

Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques en vue de l'atteinte du bon état écologique  
Gérer les risques naturels

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Contribution au SDAGE	Contribution au Programme de mesures
<b>M1</b> <b>Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques</b> ↳ <b>Les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Restaurer 240 ha d'espaces de bon fonctionnement</li> <li>Cartographier les espaces de bon fonctionnement sur les cours d'eau complémentaires (265 km)</li> <li>Préserver les espaces de bon fonctionnement dans les documents d'urbanisme</li> <li>Mettre en place une stratégie foncière et une démarche de sensibilisation des élus et des propriétaires autour des espaces de bon fonctionnement</li> </ul>	<b>6A-01</b> <b>6A-02</b>	<b>MIA0202</b> <b>MIA0203</b>
<b>M1</b> Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques ↳ <b>Les zones humides</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconquérir 51 zones humides dégradées</li> <li>Préserver les zones humides dans les documents d'urbanisme</li> <li>Sensibiliser les habitats et les agriculteurs à la préservation des zones humides</li> <li>Poursuivre la mise à jour de l'inventaire des zones humides et cartographier plus précisément les zones humides (et leur espace de bon fonctionnement) qui rentrent en interaction des projets d'aménagement</li> <li>Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion stratégiques des zones humides</li> </ul>	<b>6B-01</b> <b>6B-04</b> <b>6B-05</b>	<b>MIA0601</b> <b>MIA0602</b>
<b>M1</b> Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques ↳ <b>Le lac d'Annecy</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre le programme de protection et de restauration des roselières aquatiques du lac</li> <li>Poursuivre les opérations de renaturation des berges du lac</li> <li>Poursuivre le programme d'acquisition foncière des parcelles riveraines du lac</li> <li>Poursuivre la réflexion sur le rétablissement d'une marnage du lac</li> <li>Poursuivre la démarche de concertation menée dans le cadre de la commission Lac et prospective</li> </ul>	<b>6A-04</b>	<b>MIA0402</b> <b>MIA0601</b> <b>MIA0602</b> [MIA0101 non prévue]
<b>M1</b> Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques ↳ <b>Les milieux en bon état</b>	<i>Objectif transversal → Cf. objectifs M1 et M4</i>	<b>6C-02</b>	<i>Mesures complémentaires</i>
<b>M1</b> Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques ↳ <b>Les espèces exotiques envahissantes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre une stratégie de lutte vis à vis des espèces exotiques envahissantes</li> </ul>	<b>6C-03</b> <b>6C-04</b>	<b>MIA0703</b>

## Volet Milieux aquatiques et risques naturels

**Enjeux :**

**Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques en vue de l'atteinte du bon état écologique**  
**Gérer les risques naturels**

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Contribution au SDAGE	Contribution au Programme de mesures
<b>M2</b> Gérer l'équilibre sédimentaire et le profil en long des cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définir et mettre en œuvre un plan de gestion sédimentaire des cours d'eau à enjeu</li> <li>Restaurer la continuité sédimentaire au droit de 11 ouvrages prioritaires</li> <li>Étudier le comportement des barrages Cléchet, Brassilly et Vallières vis-à-vis du transit sédimentaire du Fier</li> </ul>	<b>6A-05</b> <b>6A-07</b> <b>8-08</b>	<b>MIA0204</b> <b>MIA0301</b>
<b>M3</b> Restaurer la continuité piscicole des cours d'eau et les habitats aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rétablir la franchissabilité piscicole de 35 ouvrages prioritaires</li> <li>Restaurer les habitats aquatiques sur 5 cours d'eau sur un linéaire d'environ 10 km</li> </ul>	<b>6A-05</b>	<b>MIA0301</b> <b>MIA0202</b>
<b>M4</b> Améliorer la connaissance et le suivi des peuplements piscicoles et astacicoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser un diagnostic piscicole au démarrage du Contrat</li> <li>Suivre annuellement la dynamique des populations piscicoles</li> <li>Suivre la population de truites fario de souche méditerranéenne implantée sur l'Ire</li> <li>Suivre les populations d'écrevisses à pattes blanches des affluents du Fier</li> </ul>	<b>6A-03</b> <b>6C-02</b>	<i>Mesures complémentaires</i>
<b>M5</b> Améliorer la connaissance et la prise en compte des risques hydrauliques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établir des PPR sur 19 communes prioritaires</li> <li>Établir des PCS sur 24 communes prioritaires</li> </ul>	<i>Actions locales</i>	
<b>M6</b> Réduire les aléas et la vulnérabilité à l'origine des risques, dans le respect du bon fonctionnement des milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préserver les champs d'expansion de crue fonctionnels</li> <li>Restaurer 11 zones historiquement inondables à faibles enjeux socio-économiques</li> <li>Aménager des zones de ralentissement dynamique sur 7 secteurs</li> <li>Restaurer et/ou entretenir les boisements de berges sur 170 km de cours d'eau prioritaires</li> <li>Réaliser des aménagements hydrauliques sur 40 sites à enjeux socio-économiques forts dans un objectif de protection contre les crues et la divagation des cours d'eau</li> <li>Réaliser des études de vulnérabilité sur 10 communes prioritaires et engager les travaux préconisés</li> <li>Améliorer la sécurité des barrages et des systèmes d'endiguement</li> </ul>	<b>6A-04</b> <b>8-01</b> <b>8-02</b> <b>8-06</b> <b>8-07</b> <b>8-09</b> <b>8-10</b>	<i>Mesures complémentaires</i>
<b>M7</b> Favoriser l'action citoyenne dans le respect de l'intérêt général afin de rendre durable la gestion des milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rendre de nouveau acteurs les propriétaires riverains dans l'entretien et la gestion des cours d'eau</li> <li>Mettre en œuvre une stratégie de gestion des cours d'eau qui s'appuie sur l'action conjointe de la collectivité et des riverains</li> </ul>	<i>Action locale</i>	

**En résumé pour le volet Milieux aquatiques et risques naturels :**

**Le Contrat de Bassin contribuera aux objectifs fixés par le SDAGE et se focalisera sur la mise en œuvre du Programme de mesures**

## Volet Qualité de l'eau

**Enjeux :**

**Reconquérir la qualité de l'eau, principalement superficielle, et lutter contre les pollutions**  
**Sécuriser l'alimentation en eau potable**

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Contribution au SDAGE	Contribution au Programme de mesures
<b>Q1</b> Disposer d'un état des lieux de la qualité de l'eau qui permette de suivre et d'évaluer l'efficacité du Contrat de Bassin	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser des campagnes de mesures complémentaires de la qualité des cours d'eau afin de dresser un état des lieux de la qualité de l'eau au démarrage du Contrat</li> <li>Suivre la qualité de l'eau sur toute la durée du Contrat</li> </ul>	<i>Actions locales</i>	
<b>Q2</b> Réduire les apports polluants véhiculés par le ruissellement en zone urbaine	→ <i>Étude Eaux pluviales en cours : les mesures qui seront inscrites au Contrat ne sont pas encore connues</i>	<b>5A-03 5A-04</b>	<b>ASS0201</b>
<b>Q3</b> Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser une étude sur la contamination des eaux superficielles par les micropolluants</li> <li>Accompagner les collectivités et les usagers afin de réduire l'utilisation des pesticides</li> </ul>	<b>5C-02 5C-03 5C-06 5D-04</b>	<b>ASS0201</b> <b>IND0101</b> <i>(action possible)</i> <b>IND0202</b> <i>(action possible)</i> <b>IND0301</b> <i>(action possible)</i> <b>IND0901</b> <i>(action possible)</i> COL0201 AGR0203
<b>Q4</b> Poursuivre la lutte contre les pollutions d'origine industrielle et artisanale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place un espace de concertation avec des industriels, des artisans et les collectivités gestionnaires des réseaux afin de partager l'état des lieux, mobiliser les acteurs et définir un plan d'action</li> <li>Mettre en œuvre une opération collective auprès des industriels et des artisans afin de réduire les émissions de substances polluantes (en particulier les micropolluants)</li> </ul>	<b>5C-02 5C-03</b>	<b>IND0101</b> <i>(action possible)</i> <b>IND0202</b> <i>(action possible)</i> <b>IND0301</b> <i>(action possible)</i> <b>IND0901</b> <i>(action possible)</i>
<b>Q5</b> Poursuivre la lutte contre les pollutions d'origine domestique et agricole	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir les travaux d'amélioration de l'assainissement domestique</li> <li>Mettre en place un espace de concertation avec les agriculteurs afin de statuer sur l'opportunité d'une étude sur les pressions agricoles (ou études thématiques) et sur la possibilité d'intégrer au Contrat des actions d'ores et déjà identifiables</li> </ul>	<b>Orientation 5A</b>	<i>Mesures complémentaires</i>
<b>Q6</b> Protéger les ressources pour l'alimentation en eau potable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre les démarches de reconquête de la qualité de l'eau sur les 2 captages prioritaires de Sous-Chemiguet et Saint-Eusèbe-Palaisu</li> <li>Soutenir les actions de protection des ressources en eau portées par les collectivités compétentes</li> </ul>	<b>5E-02</b>	<b>AGR0503</b>

**En résumé pour le volet Qualité de l'eau :**

**Le Contrat de Bassin contribuera aux objectifs fixés par le SDAGE et se focalisera sur la mise en œuvre du Programme de mesures**

## Volet Ressources en eau

**Enjeux :**

**Gérer durablement les ressources en eau au regard des besoins du territoire et du fonctionnement des milieux aquatiques**

**Sécuriser l'alimentation en eau potable**

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Contribution au SDAGE	Contribution au Programme de mesures
<b>R1</b> Compléter la connaissance du régime hydrologique des cours d'eau et des ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Instrumenter les cours d'eau à enjeu au regard de leur situation quantitative</li> </ul>	<b>Orientation 7</b>	RES0101
<b>R2</b> Définir des modalités de gestion des débits et de partage des ressources	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser une étude quantitative sur les cours d'eau à enjeu afin d'évaluer la ressource et les pressions quantitatives et de déterminer des débits d'objectif</li> </ul>	<b>Orientation 7</b>	<b>RES0101</b> ( <i>relocalisée</i> )
<b>R3</b> Sécuriser l'approvisionnement en eau potable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir les actions portées par les collectivités compétentes visant à sécuriser l'alimentation en eau potable dans le respect du fonctionnement des milieux aquatiques</li> </ul>	<b>Orientation 7 5E-01</b>	<i>Mesures complémentaires</i>
<b>R4</b> Poursuivre les démarches d'économie d'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir les démarches des collectivités compétentes visant à économiser l'eau</li> </ul>	<b>7-02</b>	<i>Mesures complémentaires</i>

*En résumé pour le volet Ressource en eau :*

***Le Contrat de Bassin contribuera aux objectifs fixés par le SDAGE et proposera des mesures complémentaires au Programme de mesures***

## Volet Valorisation

Enjeux :

Valoriser les milieux aquatiques, développer un réseau de sites « eau » à vocation récréative et touristique

Maîtriser l'attractivité et la fréquentation des sites naturels, gérer et sécuriser les usages

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Contribution au SDAGE	Contribution au Programme de mesures
<b>V1</b> Valoriser le patrimoine lié à l'eau tout en s'assurant de la préservation des milieux naturels	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir les projets de valorisation du patrimoine lié à l'eau dans la mesure où ils sont de nature à préserver les milieux naturels et où ils s'intègrent si possible dans un plan de gestion global</li> </ul>	<i>Actions locales</i>	
<b>V2</b> Gérer les usages et la fréquentation des sites naturels	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir les démarches visant à gérer les usages et la fréquentation des sites présentant des enjeux de conciliation des usages et/ou menacés par un risque de dégradation</li> </ul>	<b>Orientation 6</b>	<b>MIA0701</b>

*En résumé pour le volet Valorisation :*

*Le Contrat de Bassin contribuera aux objectifs fixés par le SDAGE et proposera des mesures complémentaires au Programme de mesures*

## Volet Gouvernance et suivi du Contrat de Bassin

**Enjeux :**

**Renforcer la gouvernance dans le domaine de l'eau, structurer les compétences (en particulier GeMAPI)**

**Assurer la cohérence entre les politiques de l'eau et l'aménagement du territoire**

**Coordonner les actions et les politiques dans le domaine de l'eau**

**Faire vivre le Contrat de bassin**

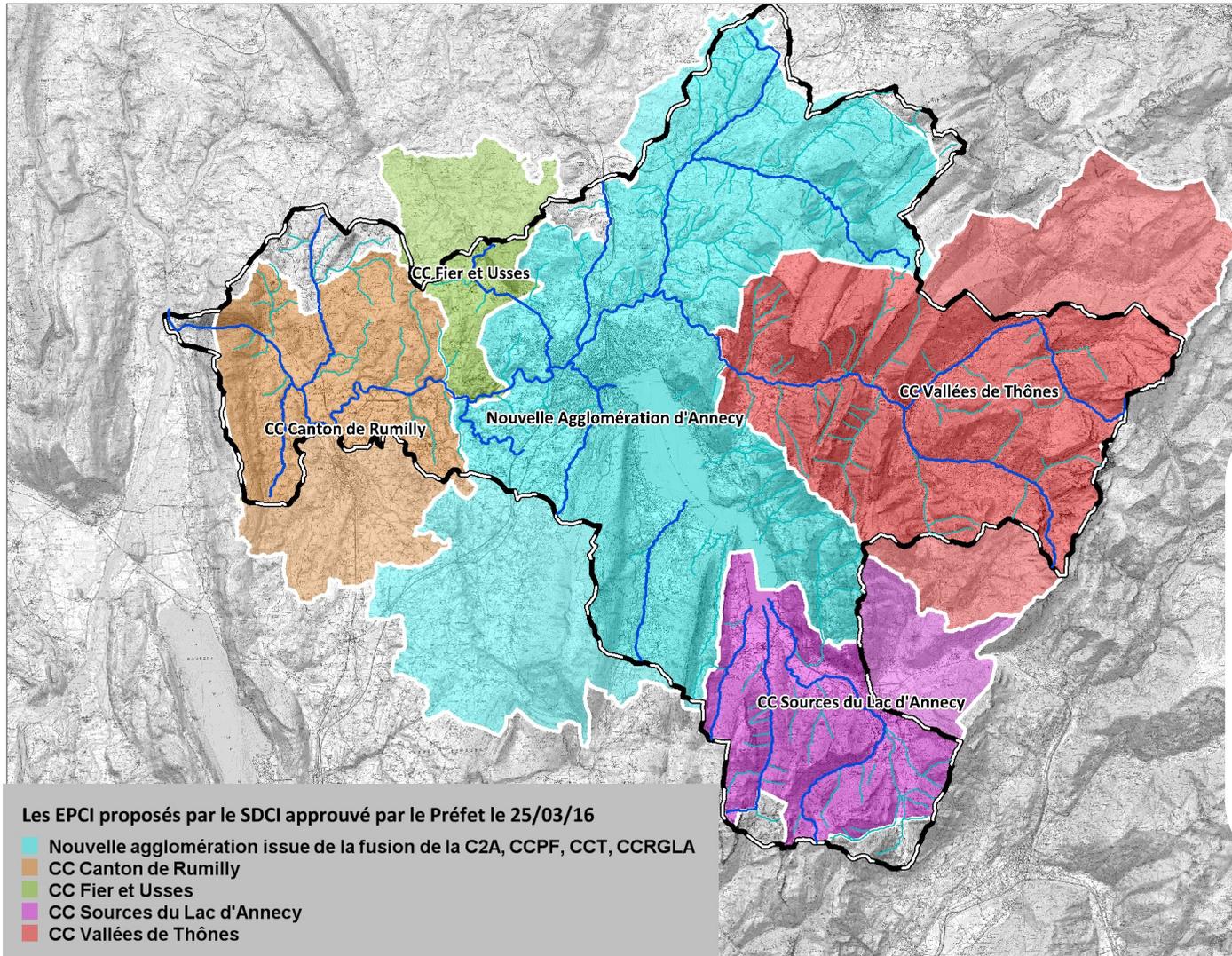
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Contribution au SDAGE	Contribution au Programme de mesures
<b>G1</b> Définir l'échelle adaptée pour gérer efficacement les enjeux de l'eau et être en adéquation avec les leviers de financement et l'exercice des compétences	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir le processus de structuration de la gouvernance dans le domaine de l'eau sur la base des 3 critères : adaptation du périmètre aux enjeux, adéquation avec les leviers de financement, capacité à exercer de manière opérationnelle et efficace les compétences</li> </ul>	<b>4-07</b> <b>4-08</b>	<i>Mesure complémentaire</i>
<b>G2</b> Mettre en place une assistance technique aux collectivités	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place une assistance technique afin d'accompagner les collectivités compétentes, en particulier pour préserver les zones humides, lutter contre les plantes exotiques envahissantes, gérer les cours d'eau, réduire l'utilisation des pesticides, gérer les eaux pluviales, intégrer les enjeux de l'eau dans les politiques d'aménagement du territoire</li> </ul>		<i>Action locale</i>
<b>G3</b> Animer, suivre et évaluer la mise en œuvre du Contrat de Bassin	<ul style="list-style-type: none"> <li>Doter le Contrat de Bassin de moyens humains, financiers et techniques pour animer, coordonner et suivre le programme d'action</li> <li>Mettre en place un protocole de suivi des actions du Contrat de Bassin</li> </ul>		<i>Actions locales</i>

**En résumé pour le volet Gouvernance :**

***Les orientations du SDAGE seront prises en compte lors du processus de structuration des compétences liées au Contrat de Bassin***

# La gouvernance

## Les EPCI à fiscalité propre proposés par le SDCI



### La structure porteuse du Contrat de Bassin :

Le Comité de Bassin Fier & Lac revendique un portage à l'échelle globale du bassin versant Fier, Lac et Chéran

La réflexion est en cours pour déterminer la structure porteuse, à partir de deux hypothèses :

- La création d'un syndicat
- L'évolution d'un syndicat existant : le SILA (Syndicat du Lac) s'est positionné

### La maîtrise d'ouvrage des actions :

Relève pour partie de la compétence GeMAPI  
1 EPCI statutairement compétent : la CC Sources du Lac d'Annecy

La réflexion a été lancée au sein des EPCI pour déterminer le calendrier et les modalités d'exercice de la compétence

Le SILA a exprimé sa volonté d'exercer la compétence à l'échelle du bassin Fier & Lac

